Vingt-huitième Année. — N° 67. UN NUMÉRO : 15 CENTIMES VENDREDI 7 MARS 1884.

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

PRIX DES INSERTIONS
Annonces : la ligne, 20 c. — Réclames : 30 c. — Faits divers, 50 c.
ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à ROUBAIX. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 *bis*.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, *place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34*
*Bruxelles, à l'*OFFICE DE PUBLICITÉ

ROUBAIX, 6 MARS 1884

UN CYNIQUE AVEU

Il nous faut revenir encore sur la question de la nomination des instituteurs par les préfets portée à la Chambre des députés par M. Paul Bert.

Après avoir vainement essayé de justifier, par des raisons d'ordre pédagogique, son étrange prétention de confier à des agents du ministère de l'intérieur, la nomination de fonctionnaires relevant du ministre de l'instruction publique, M. Paul Bert s'est résigné à dénoncer lui-même le caractère politique du projet de loi relatif à l'enseignement primaire :

« Eh bien! oui, je vous l'accorde, s'est-il écrié, *nous comprenons que la politique entre dans l'école et* QU'ELLE DOMINE L'ÉCOLE, comme elle doit dominer tout. Oui, ce que nous voulons, nous qui avons été envoyés ici spécialement, avec des pouvoirs bien délibérés par la nation, pour faire triompher sa volonté, ce que nous voulons, c'est-à-dire ce que la nation veut, c'est que, héritiers de la Révolution française, nous ne laissions pas tomber en déchéance l'héritage qu'elle nous a légué. (Très bien! très bien! à gauche.)

» Ce qu'elle veut, ce que nous voulons, c'est que nous rappelant ce qu'il en a coûté de sang et de larmes à la France pour avoir oublié le respect du devoir civique, comment elle a subi les réactions et plié sous les tyrannies, nous formions dans nos écoles des générations fières et libres, un peuple connaissant ses devoirs et ses droits, mûr par la liberté et digne réellement de la puissance, une France prête au dedans et au dehors pour toutes les revendications légitimes et les réclamations du droit.

» *Voilà ce que nous voulons*, voilà comment nous entendons la politique dans l'école ; et c'est pour cela que nous disons qu'*il faut y élever les enfants* DANS L'AMOUR DE LA RÉPUBLIQUE ET DANS LE RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. » (Vifs applaudissements à gauche. — Interruptions à droite).

On le voit: nous sommes loin de la fameuse neutralité scolaire, de cette neutralité dont M. Jules Ferry avait fait hypocritement le corollaire de l'obligation en matière d'enseignement.

Non, M. Paul Bert le proclame hautement, il s'agit d'introduire « la politique dans l'école », de faire « qu'elle domine l'école ».

Catholiques, vous êtes avertis : il s'agit de vous arracher vos enfants pour les livrer à des maîtres qui leur enseignent la haine de tout ce que vous aimez, le mépris de tout ce que vous honorez.

C'est pour assurer plus complètement le succès de cette œuvre que M. Paul Bert médite l'embrigadement des instituteurs sous les ordres du préfet. Il convient, a-t-il dit, « de placer derrière l'instituteur un fonctionnaire autorisé, vigoureux, énergique. » Au préfet doit incomber la mission de stimuler le zèle républicain, révolutionnaire, libre-penseur des instituteurs. Malheur aux tièdes! Malheur aux récalcitrants.

Et maintenant, d'où vient que pour les gauches l'éducation n'est plus une chose sacrée, comme l'appelait naguère M. le président du Conseil? Oui, pourquoi ce changement de front? Est-ce dans l'intérêt des maîtres ou de l'enseignement!

En aucune sorte.

Ils sont allés d'un pôle à l'autre, parce que d'opposants ils sont devenus gouvernants et que, selon la fine remarque d'un journal républicain, la possession du manche leur a fait envisager d'une autre façon la question du balai. Voilà tout le secret de leurs palinodies.

Des maîtres et de l'instruction ils se soucient sans doute, mais juste dans la mesure où ils croient servir leurs passions jacobines et assurer leur maintien au pouvoir. Alors même qu'ils paraissent poursuivre un but exclusivement pédagogique, c'est encore à leur politique, en un mot, à leur réélection qu'ils songent.

S'ils avaient le moindre souci désintéressé de l'instruction primaire, s'aviseraient-ils de chasser les religieux et les religieuses de nos maisons d'école ?

Ce qu'ils veulent, c'est installer leur politique en souveraine maîtresse dans la chaire de l'instituteur, et faire de celui-ci, dans chaque village, un antimaire, un anticuré, bref un agent politique et électoral. Et comme ils croient, à tort ou à raison, l'autorité universitaire moins souple que l'autorité préfectorale, ils la sacrifient, en dépit de leurs protestations passées.

M. Paul l'a dit assez clairement.

Cet ancien habitué des salons de la famille impériale ne nous a-t-il pas, lui aussi, parlé du couronnement de l'édifice, ajournant à l'anéantissement complet de ses adversaires l'ouverture d'une ère meilleure et le règne d'une législation plus libérale ?

On laisse à penser si, dans ces conditions, l'article relatif à la nomination des instituteurs par les préfets pourra être repoussé. La majorité, qui n'est pas plus difficile ni plus tenace que MM. Paul Bert et Jules Ferry, sautera à leur suite. Et elle n'est pas personne assez « bégueule » pour ne pas acheter, au prix d'une palinodie nouvelle, une mesure qu'on lui donne et qu'elle tient pour utile à sa réélection.

Il faut rendre au *National* cette justice que, s'il est ministériel, il est indépendant dans son appui. Ainsi, il raille ce cabinet qui, dans cette loi sur l'enseignement primaire, ou n'a pas d'avis ou en a un si mou que sa résignation est naturelle. Après tout, comme le remarque ce journal : « Ne vaut-il pas mieux s'effacer que de collectionner les défaites ? S'effacer est moins dur et moins fatigant. » Cependant, cet effacement ne met pas à l'abri des échecs, et le sac de chacun de nos ministres en contient plus d'un.

***

A propos des échecs récents du cabinet au Palais-Bourbon et au Luxembourg, le correspondant républicain et parisien du *Journal de Genève* fait les réflexions suivantes : « Il semble que les échecs du ministère soient comme les bœufs, qui vont deux à deux. Hier, au moment où M. Fallières était mis en minorité à la Chambre, M. Waldeck-Rousseau éprouvait au Sénat le même désagrément. On ne peut plus dire : « Quand nous serons à dix nous ferons une croix ; » il y a beau temps que la première dizaine est passée et qu'on s'achemine vers la seconde (et je ne remonte pas au-delà de la session de novembre). »

***

On s'entretenait beaucoup hier soir, dans les cercles politiques, des résultats du scrutin émis lundi dernier sur l'amendement de M. Labiche à l'article 54 du projet de loi municipale et relatif à la publicité des séances des conseils municipaux. D'après les chiffres proclamés en séance, la publicité aurait été votée à deux voix de majorité. Or il résulte des réclamations présentées à la tribune par MM. Ancel et Lucien Brun, qui ont été portés comme s'étant abstenus bien qu'ils aient voté contre l'amendement de M. Labiche, que cet amendement n'a pas été adopté. On assure que trois autres sénateurs seraient dans le même cas que MM. Ancel et Lucien Brun. Et cependant, en vertu du droit parlementaire, tout vote proclamé en séance étant acquis, voilà une réforme aussi grave que celle de la publicité des séances des conseils municipaux qui va entrer dans notre législation bien qu'en fait elle ait été repoussée.

M. Schnerb, directeur de la sûreté générale, vient d'adresser une circulaire aux préfets, les invitant à lui faire parvenir, dans le plus bref délai, un rapport détaillé sur la situation des partis politiques dans leurs départements.

M. Schnerb ajoute qu'il tient à être renseigné sur le point de savoir où en est exactement la fusion des partis légitimistes et orléanistes.

Cette circulaire est accompagnée d'un questionnaire que les préfets sont priés de remplir.

Les diverses fractions du parti républicain sont visées dans ce questionnaire ; le gouvernement s'informe des forces respectives de chacun d'eux.

On assure qu'une question sera, à ce sujet, posée au gouvernement.

Une dépêche adressée de Berlin au *Temps* dément l'existence d'un traité d'alliance entre l'Allemagne et la Russie.

Voici le texte de cette dépêche :

« Je suis en mesure de vous affirmer qu'il n'existe point de traité entre l'Allemagne et la Russie. Il n'y a point de stipulations écrites entre les deux puissances.

» Les prétendues informations que le *Standard* a publiées à ce sujet ne trouvent ici aucune créance ».

Hier soir, a eu lieu, à huit heures et demie, un grand meeting révolutionnaire contradictoire à la salle Chayne.

MM. Druelle, Depraz, Leboucher, Borde ont pris tour à tour la parole sur la crise industrielle, les grèves, les loyer et la commission d'enquête.

Grand tumulte.

LA QUESTION DE LA PROPAGANDE

L'*Univers* et le *Monde* publient la traduction du discours prononcé par Léon XIII le jour anniversaire de son couronnement, en réponse à l'adresse du Sacré-Collège, qui lui était présentée par le cardinal di Pietro.

Voici quelques-uns des passages de ce discours qui sont relatifs à la Propagande :

« Nous avons éprouvé une grande douleur en voyant frapper d'une dure sentence une Institution qui est l'honneur de l'Eglise, du Pontificat Romain et de l'Italie elle-même. Nous voulons parler de la Propagande. Il est aisé de reconnaître, en effet, combien pires sont les conditions dans lesquelles cette sentence place le patrimoine de la Propagande, soit parce que ses capitaux sont assujettis aux vicissitudes toujours incertaines et instables d'une rente publique, soit parce que la faculté lui est retirée de disposer de ses biens, même dans un cas de nécessité urgente, ou de les accroître par de nouveaux legs sans l'intervention d'un pouvoir étranger.

» Que si Nous abordons des considérations plus hautes, la Propagande Nous apparaît, ce qu'elle est en réalité, comme une institution d'ordre absolument supérieur et complètement indépendante par sa nature de toute autorité laïque.

» Elle a été fondée, en effet, par les Pontifes romains en vertu du suprême ministère apostolique dont ils sont investis, et elle est directement ordonnée à la propagation et à la conservation de la foi dans les diverses parties de la terre, en accomplissement de la sublime mission de l'Eglise pour le salut du monde. C'est dans ce but que les Pontifes romains ont transmis à la propagande une si large part de leur pouvoir suprême, et c'est par son moyen qu'ils font parvenir aux peuples les plus éloignés les bienfaits de la Rédemption. Si d'innombrables contrées de l'Afrique, de l'Asie, des deux Amériques, de l'Océanie et de l'Europe elle-même ont pu jouir de la lumière de l'Evangile et de la vraie civilisation qui en dérive, ils le doivent à cette bienfaisante institution.

» Puisque tel est le caractère de cet institut pontifical, tout acte ayant pour effet de l'assujettir, d'une façon quelconque, à un pouvoir étranger et de mettre un obstacle à son action est un attentat contre la liberté du chef de l'Eglise dans l'exercice de son autorité spirituelle, dans les fonctions de son ministère apostolique.

» Pour ces raisons, d'un ordre si supérieur, Nous Nous sentons le devoir d'élever la voix et de dénoncer aux catholiques de tous les pays, qui y sont intéressés à tant de titres, cette nouvelle offense infligée au Siège Apostolique »

Le *Journal du Loiret* publie la note suivante au sujet de l'entrevue récente du comte de Paris avec l'évêque d'Angers :

» M. le comte de Paris, a reçu, dimanche, Mgr Freppel, évêque d'Angers, qui lui avait fait demander une audience.

» Il est inexact de dire que M. le comte de Paris, ait « fait exprimer à Mgr Freppel, le désir d'avoir un entretien avec lui. »

» Mgr Freppel a demandé une audience à M. le comte de Paris, par un intermédiaire. »

D'autre part, la *Défense* donne les indications suivantes, dont elle se dit en mesure d'affirmer l'exactitude :

« Sur le désir qui lui en avait été formellement exprimé de la part de Mgr l'évêque d'Angers, M. le comte de Paris envoya une convocation pour le mardi 26 février, dès son retour d'Espagne, à Mgr Freppel, en même temps qu'à plusieurs autres personnages, MM. le général de Charette, duc de Fezenzac, marquis de Flers, de Carayon La Tour, de Mas, Johnston, Ferdinand Duval, Lambert de Sainte-Croix, Guyot de Villeneuve.

» Mgr Freppel, obligé d'aller en Anjou, se fit excuser pour ce jour-là. Et c'est M. le comte de Falloux, amené à Paris pour la réunion de l'Académie, et convoqué pour le 2 mars par M. le comte de Paris, qui prit le tour de son évêque, le 26 février.

» Mgr Freppel fut convoqué le 2 mars, à l'heure primitivement fixée pour l'audience de M. le comte de Falloux.

» Comme tous ceux qui ont l'honneur d'approcher M. le comte de Paris, Mgr Freppel n'a pas manqué, sans doute, d'être séduit par les éminentes qualités du représentant de la monarchie française ; aussi, ne surprendrons-nous personne en ajoutant qu'il s'est empressé, dans cette première entrevue qu'il a eue avec lui, de renouveler au prince les sentiments de dévouement a sa personne, que l'éminent prélat avait exprimés déjà dans sa lettre récente au directeur du *Républicain catholique*. »

Hier soir, a eu lieu, une réunion organisée par le Comité de la défense religieuse, à la salle Chalet, sous la présidence de M. Depayre, ancien ministre.

M. Foucault, avocat à Paris, a fait une brillante conférence, dans laquelle il a flétri énergiquement la politique anticléricale du conseil municipal.

TONKIN

La prise de Son-Tay

Le *Journal officiel* publie le rapport du contre-amiral Courbet (aujourd'hui vice-amiral) sur la prise de Son-Tay. Le défaut d'espace ne nous permet pas de reproduire ce long et intéressant document. Nous en extrayons les lignes suivantes sur le dernier incident de la journée du 15 décembre :

L'*Eclair* et la *Trombe* exécutaient un bombardement lent et précis de la citadelle intérieure, dont la base et les abords portent la trace de leurs obus. Ce bombardement, quoique ayant seulement une action indirecte dans la lutte qui se poursuivait, ébranlait puissamment le moral de l'ennemi en rendant presque intenable son seul refuge en cas de défaite. Le bataillon Chevallier rencontrait, à la porte Nord, une résistance énergique et combattait avec une persévérance et une bravoure remarquables, sans avancer sensiblement.

Cependant nos troupes, la légion étrangère en tête, gagnent du terrain de minute en minute; vers cinq heures, les premières lignes de tirailleurs ne sont plus qu'à 100 mètres du fossé. L'ennemi, ébranlé par un feu étourdissant, répond avec moins de vigueur. Le soleil baisse : le moment est venu de donner l'assaut.

L'artillerie cesse son feu; je commande : « En avant! » Les clairons sonnent la charge; nos vaillants soldats se précipitent aux cris de : « Vive la France! » La légion étrangère, ayant à sa tête le commandant Donnier, court vers la porte murée ; le bataillon des *marins, guidé par le commandant* Laguerre, vers la poterne de droite, où s'élance également la compagnie Bauche, du bataillon Dulieu. Les troupes désignées pour rester en réserve trépignent d'impatience ; le colonel Bichot est obligé de se multiplier pour les empêcher de suivre leurs camarades.

L'ennemi dirige sur nos braves un feu intense ; plusieurs tombent, mais rien n'arrête leur élan. La tête de la colonne de la légion étrangère, ne pouvant franchir la porte murée, file vers la droite le long de la fortification et réussit à se frayer un passage à travers le fouillis inextricable de bambous et d'obstacles de toutes sortes qu'y ont accumulés les défenseurs ; le capitaine adjudant-major Mehl tombe frappé d'une balle au milieu de ses hommes ; une partie des marins déblaye la poterne, tandis que d'autres traversent directement le fossé avec l'infanterie de marine et rejoignent la légion étrangère sur le talus extérieur du rempart ; ceux que l'encombrement retient en dehors couvrent le parapet de feux.

Après des efforts inouïs, la haie de bambous cède. Le soldat Minnaert, de la légion étrangère ; le quartier-maître Le Guirizec, des fusiliers marins, et le caporal Mouriaux de l'infanterie de marine, entrés les premiers dans l'intérieur de la place, sont immédiatement suivis par des masses nombreuses. La batterie de la porte murée est tournée et envahie, les grands étendards noirs tombent et sont remplacés par le drapeau français, les ennemis fuient en désordre vers la citadelle, nos troupes les poursuivent à travers les rues. A cinq heures quarante-cinq, j'entre dans la place, accompagné de mon état-major général ; la nuit se fait rapidement, couvrant la retraite de l'ennemi, qu'il serait téméraire de poursuivre au milieu de l'obscurité dans une ville inconnue. Il faut s'arrêter au milieu de ce brillant triomphe et s'organiser contre un retour offensif.

Le rapport de l'amiral se termine ainsi :

De notre côté, 68 tués et 249 blessés le 14; 15 tués et 70 blessés le 16. Dans ce nombre, 4 officiers tués et 22 blessés.

Si cruelles que soient ces pertes, les journées du 14 et du 16 resteront à jamais mémorables. Phu-Sa et Son-Tai ont leur place marquée dans nos plus glorieux souvenirs. Le corps expéditionnaire du Tonkin, composé d'éléments divers, mais animé du même souffle, a accompli des prodiges de valeur.

Il ne fallait pas moins qu'un patriotisme ardent pour surmonter tant d'obstacles accumulés depuis plusieurs années, pour vaincre un ennemi aguerri, supérieur en nombre, bien armé, solidement retranché derrière ses palissades. La France doit être fière de ses enfants : l'honneur de ses armes ne pouvait être confié à de plus vaillants soldats.

Les blessés du Tonkin

Etat nominatif des hommes blessés à la prise de Son-Tay et se trouvant à l'hôpital militaire d'Hanoï, à la date du 13 janvier :

Légion étrangère. — MM. Conte, capitaine, état satisfaisant; Fraschina, sergent, id.; Létang, id., id.

MM. Muller, Bentz, Armbuster et Debaker, soldats, état satisfaisant.

MM. Schumier, Bihler, Romstenier, soldats, état assez satisfaisant.

M. Niédergong, tambour, état satisfaisant.

MM. Roemer et Lédermann, caporaux; Aerts, Pillat, Rlorrer, Reicht, Herbrecht, Eber, Kaudel, Schmitt, Vanderveghe, Devriès, Ziebmann et Diétrieg, soldats, évacués sur Haï-Phong.

MM. Van der Kaegbrn et Gassemonn, soldats, évacués sur Saïgon.

En traitement à l'infirmerie. — MM. Verdale, sergent; Buhner, Keller, Rumpler, Barbier, Schneider, Antyamberger, soldats, et Sigwart, clairon, état satisfaisant.

Malades à la chambre. — M. Bergounioux, capitaine, état satisfaisant.

Artillerie de marine. — M. Dupont, capitaine, sensible amélioration.

M. Santhonax, adjudant, sensible amélioration.

M. Baudier, maréchal-des-logis, légère amélioration.

M. Veuillet, canonnier, état satisfaisant.

Fusiliers marins. — MM. Gilard, Cariou, Guével, Castel, sont en voie de guérison.

Tirailleurs annamites. — Ducassel, sergent-fourrier, état satisfaisant.

Infanterie de marine. — MM. Blanchard, chef de bataillon, et Jehenne, lieutenant, était très-satisfaisant.

MM. Trudelt, sergent, était satisfaisant; Toubin, caporal-fourier, Raulin, Guilmart, Chatelain, soldats, et Jolly, caporal, en très-bon état.

M. Romany, soldat, était très-satisfaisant; MM. Juste, Lelory, Bonnefoy et Ringeval, état assez satisfaisant; Baloche, était général satisfaisant.

Tirailleurs algériens. — MM. Noirot, capitaine, était grave; Thierry, sous-lieutenant, état satisfaisant.

M. Lagarde, lieutenant, état assez satisfaisant.

MM. Clément, adjudant et Chollet, tirailleur, état satisfaisant.

MM. Hubert et Veillard, tirailleurs, état assez satisfaisant.

Ont été évacués. — M. Journeau, chef de bataillon ;

MM. Bougnioux, sergent-fourrier ; Monnier, Ducloux et Delort, caporaux ;

MM. Henry, Renaud, Langelier, Décani, Boiron, Garlin et Rodrigue, soldats.

Haï-Phong, 4 mars.

Tous les renforts français sont partis en avant; plusieurs forts et escarmouches ont eu lieu récemment; l'attaque contre Bac-Ninh est attendu de jour en jour; le temps est pluvieux.

Voici la liste des principaux objets pris à Son-Tay : 6,262 piastres, 5 pièces en or; argent : 66 blocs, 1,381 barres, 264 petites barres et sept morceaux, 8,000 ligatures de sapèques, 2 caisses de papiers contenant des comptes financiers ; 65,000 hectolites de riz non décortiqué; 63 canons en bronze de divers calibres, 39 canons en fonte de fort calibre, 88 fusils de rempart, 371 fusils et environ 200,000 cartouches pour remingtons, winchesters, fusils à tabatière, fusils 1866; ces derniers cédés à l'Annam par le traité de 1874.

Rome, 5 mars.

Chambre des députés. — M. Brunlatti déclare qu'il ajourne dans la discussion du budget des affaires étrangères, le développement de son interpellation sur les derniers événements du Soudan.

M. Mancini prie M. Cavaletto d'ajourner son interpellation sur les mesures que le gouvernement a prises ou doit prendre en Egypte pour la protection des nationaux italiens.

Le gouvernement italien a déclaré, devant la commission monétaire qu'il ne prendrait aucune décision sur la question du renouvellement de la convention, avant que la commission elle-même ait achevé ses travaux.

Un meeting a eu lieu hier à Londres pour discuter les amendements apportés par les lords au bill sur les maladies du bétail. M. Forster, devant de nombreux députés présents, à la suite de plusieurs orateurs, fait observer que ces amendements auraient pour effet de diminuer de moitié l'importation du bétail et d'amoindrir considérablement les approvisionnements de viandes sur les marchés de Londres; ils causeraient ainsi une détresse considérable dans la classe pauvre.

Le meeting a adopté une résolution demandant de repousser les amendements des lords ou d'abandonner le bill.

La Chambre des députés de Berlin a repoussé par 209 voix contre 152, la motion Windthorst, tendant à abolir la loi qui supprime le traitement des ecclésiastiques. Avant la discussion, le ministre des cultes a déclaré que le gouvernement voulait rétablir la paix, mais désirerait arriver à ce but par une autre voie que le parti catholique.

Le ministre a ajouté que le gouvernement ne cherchait à obtenir ce résultat que par des mesures législatives. Il a terminé en déclarant que le gouvernement repousserait la motion Windthorst et ne prendrait pas part à la discussion, qui ne pouvait avoir pour effet que d'exciter les passions.

Le général Graham est arrivé de Trinkitat. Les troupes débarqueront à une certaine distance.

Les Bédouins se sont soulevés à Djeddah contre le gouvernement turc et se sont emparés de toutes les marchandises en arrivage. La proclamation de l'état de siége dans cette ville est attendue prochainement.

On assure que le sultan à l'intention de nommer un gouverneur chrétien en Crète. Son choix se portera sans doute sur Rustem-Pacha, ancien gouverneur du Liban, ou bien il conservera Photiades-Bey. Lord Dufferin a reçu un long télégramme signé par tous les membres chrétiens de l'assemblée crétoise, protestant contre la nomination d'un gouverneur musulman et déclarant que l'assemblée ne pourrait pas répondre du maintien de la paix dans l'île.

REVUE DE LA PRESSE

La publication du traité entre la Russie, l'Autriche et l'Allemagne, que le *Standard* a faite il y a trois jours, fournit à M. Rochefort, l'occasion de déclarer, dans l'*Intransigeant* la guerre aux têtes couronnées.

Puisque, étant en République, nous ne pouvons nous allier avec les rois, il aurait été au moins logique de nous associer avec les peuples. Les Machiavels au beurre d'anchois qui sont en train de réduire notre pays à sa plus simple expression paraissent s'être livrés à un raisonnement diamétralement opposé.

Chaque fois que l'occasion s'en est présentée — et elle s'est, hélas! présentée souvent — ils n'ont jamais manqué de se liguer avec les souverains contre leurs sujets. Le nombre des réfugiés italiens auxquels nos divers préfets de police ont fait passer la frontière, menottes aux mains, afin de se mettre dans les petits papiers de Humbert de Savoie, est absolument incalculable. Ledit Humbert ne s'en est pas moins jeté à corps perdu dans les bras de Bismark, avec lequel il se gaudit actuellement de notre candeur.

Le réfugié espagnol Ruiz Zorilla, menacé d'expulsion et peut-être d'extradition, a dû quitter la France pour Genève, où il attend les prochains événements sans être exposé à se voir saisi dans son lit, comme le duc d'Enghien à Ettenheim.

Alphonse de Bourbon, en remercîment des complaisances ministérielles, est allé tout exprès à Berlin se faire sacrer uhlan, probablement dans l'espérance d'entrer un jour à Paris par une autre gare que celle du Nord.

Plusieurs Irlandais ont été, il y a quelques mois, arrêtés et emprisonnés au Havre, comme inculpés dans l'affaire de Phœnix-Park. On avait déjà pendu cinq ou six de leurs compatriotes à propos de cet attentat. Ferry trouvait à la fois généreux et politique d'en accrocher encore deux ou trois autres aux potences de Sa Gracieuse Majesté.

La Gracieuse Majesté s'est empressée de reconnaître ce service en réclamant soixante mille francs au même Ferry, en réparation de la séquestration arbitraire du pasteur Shaw.

Quant aux nihilistes russes, notre gouvernement avait poussé la gentillesse envers le tzar jusqu'à les faire surveiller chez nous par une police spéciale, qui désignait Hartmann, Pierre Lavroff et tant d'autres aux salariés de la préfecture. Il fallait avant tout s'assurer l'alliance de la Russie. Kropotkine, venant de Suisse, avait été cueilli sur le territoire français et condamné à cinq ans de réclusion, uniquement comme gage de cette fameuse alliance. On l'avait immolé à Alexandre III, comme au temps du paganisme on immolait des taureaux à Jupiter, pour se le rendre favorable.

Pan! le *Standard* nous apprend tout à coup que la Russie vient, en effet, de conclure une alliance, mais avec l'Allemagne, dont les tendances lui ont paru infiniment moins socialistes et, conséquemment, beaucoup plus rassurantes que les nôtres.

Avions-nous raison de prédire que tous les appels amoureux adressés aux couronnes européennes par nos suppliants ministres auraient pour seul résultat de dénoncer leur faiblesse et leur poltronnerie? Si, au lieu de prêter nos gendarmes au roi Alphonse XII pour empêcher la révolution d'entrer chez lui, nous mettions résolûment notre main dans celle des républicains espagnols, nous aurions du moins des alliés sur lesquels nous pourrions compter.

On démontre aux têtes de bois qui nous gouvernent qu'il y a pour la France tout intérêt à ce que les trônes d'alentour soient renversés, et ces êtres obtus se font un point d'honneur de les consolider. En revanche, dès que cette consolidation est suffisante, les bons monarques se tournent contre nous, qui leur avons bêtement donné des fusils pour nous tirer dessus.

Depuis dix ans, nos gouvernements n'ont eu de politesses et d'avances que pour la Russie. Celle-ci les a soigneusement encaissées, et c'est à l'Allemagne qu'elle les rend.

***

La *France* fait le procès au cabinet et à la majorité.

Où est le programme de votre majorité? Nous ne lui en connaissons qu'un : lever la séance à six heures et s'abstenir de siéger le vendredi. C'est un règlement d'ordre du jour, ce n'est pas un programme. Nous y ajouterons, si vous le voulez, la volonté manifeste de maintenir les ministres, un fonds d'indulgence inépuisable pour leurs fautes, une aversion instinctive pour les crises, une crainte exagérée de l'inconnu. Voilà, ou peu s'en faut, le bagage d'idées et de principes de la majorité gouvernementale; ou plutôt voilà le degré d'indigence où le gouvernement a réduit sa majorité.

Car non seulement dans le pays, où votre politique ne trouve plus de défenseurs, mais même dans le Parlement affaibli et dévoyé, il existe une majorité capable encore de se ressaisir et de se reformer.

La Chambre renferme au moins trois cents républicains, de race et de trempe, déviés à cette heure, séparés par des dissentiments passagers, troublés par les manœuvres ministérielles, mais qui, livrés à leurs seules inspirations, ou leur indépendance reconquise, peuvent se grouper sur un même terrain d'action et de progrès.

Pour nous restreindre aux questions les plus urgentes, aux réformes les plus mûres, il y a trois cents républicains d'accord sur la nécessité de réviser la constitution, sur la réduction du service militaire, sur la réforme de l'impôt, sur les mesures propres à préparer sans secousse et sans péril la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

A qui la faute, si cette majorité, sortie des entrailles du pays républicain au mois d'août 1881, s'en va par miettes et par lambeaux ? A qui la faute si cette majorité féconde a été condamnée à une série de lamentables avortements ?

Au gouvernement lui-même qui s'est fait une majorité artificielle contre cette véritable majorité. Au gouvernement qui s'est fait une règle et comme un point d'honneur de triompher de la majorité républicaine en lui opposant des majorités de circonstance. Au gouvernement qui n'a pas su ou voulu mettre en œuvre la puissance réformatrice de l'Assemblée républicaine, et qui l'a traînée de capitulations en capitulations au discrédit dont elle est aujourd'hui atteinte.

Oui, voilà les fruits de cette détestable politique de résistance inaugurée par le ministère. C'est pour avoir méconnu le rôle du pouvoir dans la République qu'on a frappé d'impuissance et le Parlement et le ministère.

On nous accuse de reprocher tour à tour au gouvernement de gouverner trop ou peu. L'une et l'autre accusation sont fondées.

Nous lui reprochons surtout de mal gouverner. Nous l'accusons de fausser le principe même du gouvernement, de dénaturer son action légitime en prétendant s'en servir comme d'un frein contre l'opinion, au lieu d'en faire le moteur. Nous demandons qu'il cesse d'être un instrument de réaction pour devenir un outil de progrès.

Le débat entre nous ne porte pas sur une formule. C'est la question la plus haute et la plus grave qui se puisse poser dans une démocratie. Elle met en jeu la conception même du pouvoir républicain.

Tant que le gouvernement sera aux mains de ceux qui le détiennent une arme d'oppression contre les majorités et une machine de résistance contre le pays, on pourra bien avoir des coalitions d'intérêts, de rancunes ou de regrets pour soutenir des ministères, on n'aura pas de majorité vivante et féconde.

On aura institué un régime innommé, qui ne sera ni la République ni même le régime parlementaire, et qui méritera tout au plus d'être appelé le mameluckisme ministériel.

PETITES NOUVELLES

On annonce que l'état de santé de M. Tissot, membre de l'Institut, ancien ambassadeur de France en Turquie et en Angleterre, qui a dû subir une opération des plus douloureuses, est actuellement très-grave.

*** Les prisonniers andorrans détenus en Espagne viennent d'être mis en liberté, sur la demande du gouvernement français.

*** La Corvette-Ecole *Résolue*, commandant Cavalier de Cuverville, venant de Daker et des îles du Cap-Vert, est arrivée à Brest à une heure du matin.

*** Le gouverneur de Saïgon est parti à bord de l'aviso l'*Alouette*, avec une escorte de quatre canonnières, afin de rendre visite au Roi Noradon. De grandes fêtes sont préparées à Cambodge.

On écrit de Sedan :

« Nous avons procédé, dimanche, à l'inauguration du monument élevé, dans le cimetière du village historique de Givonne, à la mémoire de nos soldats tués dans la bataille du 1er septembre 1870.

» Il y avait, là, un concours considérable de population.

» Les généraux Delloye et Bignon, MM. du Saillant, sous-préfet de Sedan, et le corps des officiers du 128e de ligne, du 14e chasseurs à cheval et du 15e bataillon de chasseurs à pied assistaient à la cérémonie.

» Des discours ont été prononcés par le général Delloye et par M. Philippoteaux.

» Des couronnes ont été déposées sur la colonnade du monument par le général Delloye et par les enfants des écoles de Givonne.

DÉPARTEMENTS

Montpellier. — Pour maintenir la jeunesse dans les écoles laïques, on en vient à battre monnaie d'une façon odieuse.

Les employés d'octroi de Montpellier, ont été invités à verser une souscription de 3 fr. pour les écoles. Cette invitation équivaut à une mise en demeure; on sait comment sont traités les fonctionnaires qui ne se résignent pas.

Angers. — La ville d'Angers va être la première en France, à posséder une usine centrale d'électricité, distribuant la lumière électrique aux particuliers.

La construction de cette usine vient d'être décidée.

Cette mesure prouve le bien-fondé des protestations qui se sont élevées, il y a peu de temps, lorsque certaines municipalités ont cru devoir prolonger, pour de longues périodes, les contrats passés avec les Compagnies d'éclairage par le gaz.

Le temps n'est pas éloigné où les dispositions prises par la ville d'Angers se généraliseront et offriront aux particuliers des facilités qui porteront préjudice aux installations actuelles et aux contrats passés par les Compagnies avec les administrations municipales.